Réf. Farde e-Assemblées : 2496011

N° OJ : **83**

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/04/2023

Objet : Convention de collaboration intercommunale dans le cadre du pojet "MAYA".

Le Conseil communal,

Considérant que, dans le cadre de l'appel à projets fédéral auprès des villes et communes pour lutter contre les violences intrafamiliales (VIF), le Collège des Bourgmestre et Echevins a approuvé, en date du 24/02/2022, le dépôt de candidature par la Ville de Bruxelles du projet "MAYA" en collaboration avec la zone de Police Bruxelles CAPITALE Ixelles et la commune d'Ixelles ;

Considérant que cette candidature comprenait également une déclaration d'intention signée par la Ville de Bruxelles et la commune d'Ixelles engageant celles-ci à rédiger une convention de partenariat formalisant les modalités pratiques de la collaboration au cas ou le projet "MAYA" serait sélectionné ;

Considérant que la candidature soumise par la Ville de Bruxelles au nom de la Ville et de la commune d'Ixelles a été retenue par le SPF Intérieur ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRÊTE :

Article unique : la convention de collaboration entre la Ville de Bruxelles, la Commune d'Ixelles, le CPAS de la Ville de Bruxelles et la Zone de Police Bruxelles CAPITALE Ixelles dans le cadre du projet "MAYA", projet visant à lutter contre les Violences Intra Familiale est adoptée.

Annexes :

Convention de collaboration intercommunal_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)